
Innovation

Covid 19 : bonnes pratiques et ressources

avril 2020

Mis à jour le 14
mai 2020

[Joachim Reynard](#)

-

La crise que traverse notre pays montre une fois de plus le rôle incontournable des collectivités locales et associations. Partout sur le territoire, élus, agents, professionnels et bénévoles associatifs font preuve d'une inventivité et d'un engagement sans faille pour soutenir et accompagner les habitants dans ces moments difficiles. Afin de diffuser leurs bonnes pratiques pour la gestion de la crise Covid-19 ainsi que des ressources, l'Odas publie un premier recensement à destination des professionnels et élus. Celui-ci est alimenté par les informations communiquées par nos réseaux ainsi que par celles des associations d'élus comme l'ADF ou Villes de France. Cette note sera complétée au fur et à mesure de la remontée de bonnes pratiques. N'hésitez donc pas, si vous le pouvez, à nous signaler par mail à joachim.reynard@odas.net les initiatives que vous mettez en place.

Mis a jour le 14/05/20

Bonnes pratiques

Accompagnement des publics

Informier :

- Proposer aux habitants qui le souhaitent de communiquer leur adresse mail et numéro de portable afin que la mairie puisse diffuser plus facilement des infos pratiques et les consignes envoyées par la Police/Gendarmerie et la Préfecture.
- Renforcer l'action de la collectivité sur les réseaux sociaux pour informer la population et notamment les jeunes (plus particulièrement sur Facebook ou Instagram qui permettent de conserver la mémoire des échanges). Faire des live hebdomadaires, alimenter une rubrique fakenews, faire des vidéos sportives pour garder la forme à la maison, d'autres avec des personnalités locales afin d'inciter à rester chez soi...
- Mettre en place un numéro vert d'information de la population.

Repérer et accompagner les plus fragiles :

- Utiliser le recensement des personnes vulnérables du plan Canicule qui recense les personnes vulnérables pour cibler la veille et le soutien de la commune.
- Procurer aux aînés des outils pour maintenir la connexion avec leurs proches (type coussins connectés Viktor).
- Maintenir les épiceries solidaires avec un système de paniers avec portage à domicile par des agents de la collectivité et des associations porteuses.
- S'appuyer sur les professionnels de prévention spécialisée pour entretenir les liens existant avec les jeunes. Plus précisément, la prévention spécialisée peut apporter son soutien pour la gestion de la continuité, la gestion des situations de crise, entre les parents et leurs adolescents notamment, l'apaisement de l'espace, aller vers les familles les plus pauvres...

Mobiliser et orienter l'aide :

- Assurer la coordination de la solidarité locale pour faire le lien entre les associations et les habitants qui souhaitent apporter de l'aide et les publics qui en ont besoin. En s'appuyant par exemple sur le CCAS pour les communes ou sur les services d'action sociale du département.
- Proposer des actions sur le site <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>
- S'appuyer sur les associations de quartier pour inviter les habitants à aider les aînés pour les courses alimentaires notamment.
- Créer une rubrique dédiée à l'entraide sur le site internet de la collectivité pour permettre aux habitants de découvrir comment soutenir les plus fragiles, via des appels aux dons ou au bénévolat, aux dons de sang, des plateformes de soutien entre voisins, etc.

-
- Permettre aux équipes des lieux d'accompagnement à la parentalité de proposer une écoute et un accompagnement téléphonique aux parents.
 - Accompagnement psychologique, familles endeuillées, soutien aux professionnels de santé et autres professionnels assurant les fonctions du quotidien : mettre en place des plateformes téléphoniques d'écoute assurées par des infirmiers, psychologues et psychiatres en lien avec les centres hospitaliers, les ARS, les associations locales... Favoriser également la mise en lien avec des professionnels indépendants volontaires (psychologues, thérapeutes...).

Faciliter :

- Rendre le stationnement gratuit.
- Favoriser la gratuité des transports pour les professionnels de la santé et les forces de sécurité.
- Pour aider les personnes qui ne disposent pas d'un ordinateur ou d'imprimante, mettre à disposition des attestations (chez les commerçants, en libre-service sur la voie publique, dans les cages d'escalier).
- Pour lutter contre la fracture numérique, mettre en place un numéro pour accompagner les besoins dans les usages du numérique via un médiateur à distance

Alimentation / Agriculture

- Mettre en place des ventes ponctuelles sur différents lieux de la commune réunissant au maximum trois producteurs (pas d'autorisation nécessaire).
- Recenser les producteurs locaux et autoriser la livraison des habitants sur le domaine public deux heures par semaine.
- Favoriser la mise en relation entre les commerçants et les habitants (mise en place de plateforme en ligne, diffusion des contacts, information sur les services proposés par les commerçants - ouvertures de créneaux particuliers pour les personnes prioritaires, livraisons à domicile...).
- Inviter les acteurs de la grande distribution à privilégier les filières d'approvisionnement locales.
- Mise en place de « drive fermiers » de produits locaux en collaboration avec les Chambres d'agriculture).
- Appel à de la main-d'œuvre pour les travaux saisonniers agricoles (plus particulièrement en direction des bénéficiaires du RSA recherchant un emploi)
- Accompagnement financier (aide aux associations, réduction voire exonération de loyer, achat de paniers fraîcheur, etc.)
- Mise en place de paniers) pour les personnels en première ligne.
- Lancement de campagnes de communication « Je soutiens nos producteurs, j'achète local »
- Pour soutenir les producteurs confrontés à la fermeture des marchés : encourager commerçants ne vendant pas de produits de première nécessité (habillement, bars, salons de coiffure...) à ouvrir leurs boutiques pour accueillir des producteurs locaux afin de leur permettre la vente directe de leurs produits.
- Mobiliser les élus, agents municipaux et habitants volontaires pour livrer les produits de première nécessité aux personnes fragiles, isolées ou ne pouvant se déplacer facilement.
- Soutenir les commerçants et producteurs locaux qui proposent des produits frais et de

proximité en mobilisant l'équipe municipale pour la gestion des commandes par internet ou Sms et la livraison aux personnes isolées.

- La Commune peut proposer aux habitants de centraliser les besoins en courses et de les effectuer. Pour le paiement, l'élu fait inscrire la dépense sur le compte de la Commune ouvert dans le supermarché local, les habitants règlent par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Solliciter les restaurateurs de la commune pour confectionner des plateaux repas pour les crèches et écoles accueillant des enfants.
- S'appuyer sur les services d'aide à domicile pour la livraison à domicile de repas et étendre le service à une population en besoin temporaire.
- Appel à de la main-d'œuvre pour les travaux saisonniers agricoles, avec une mise en relation des bénéficiaires du RSA recherchant un emploi avec les exploitations agricoles - Maine-et-Loire, Marne, Moselle
- Aide à l'approvisionnement des épiceries solidaires en les mettant en relation avec les producteurs locaux.
- Dons des stocks de données périssables des cantines scolaires aux associations qui œuvrent auprès des plus démunis.
- Mobilisation des équipes de cuisine des établissements volontaires pour relayer les professionnels de la restauration collective exerçant auprès des publics les plus fragiles.
- Pour alléger le budget des familles et garantir un repas équilibré par jour aux enfants les écoles peuvent ré-ouvrir les cantines et préparer des repas qui sont fournis aux familles qui bénéficient d'habitude de l'aide pour bénéficier de repas à moins de 1 euro.

Autonomie : soutien aux personnes âgées dépendantes et aux personnes handicapées

- Pour soutenir les services d'aide et d'accompagnement à domicile le département peut compléter la dotation de l'ARS en masques et en gants.
- Organisation par le département de réunions hebdomadaires (visio ou téléphoniques) avec les responsables d'associations d'aide et d'accompagnement à domicile pour piloter la situation de crise.
- Diffuser aux professionnels en lien avec les seniors une liste des contacts utiles en période de crise sanitaire (numéros d'information et d'orientation, repas à emporter, livraison de repas de courses ou médicaments à domicile, accompagnement pour des rendez-vous médicaux, soutien psychologique, solidarités de proximité, accompagnement des aidants, lutte contre l'isolement des seniors, appels de convivialité...).
- Assurer un suivi rapproché des personnes âgées isolées, en lien avec les services d'aide à domicile (visites à domicile par un membre de l'équipe municipale, impression et mise à disposition des attestations de sortie et autres documents administratifs...).
- Soutien au dispositif de téléconsultations dans les Ehpad avec la livraison de téléphones portables et d'abonnements permettant la visioconférence.
- Distribution de paniers garnis remplis de denrées alimentaires achetées chez les producteurs, les artisans et les transformateurs locaux aux structures pour personnes âgées.

Associations

-
- Diffuser aux associations et entreprises de l'ESS une liste des contacts et ressources pour les accompagner (questions relative au fonctionnement de l'association et à la continuité des services, aide aux associations employeuses et information sur les mesures de soutien mises en place...).
 - Aides aux associations : fonds exceptionnel de soutien pour le secteur associatif, plan départemental de soutien aux communes et aux associations, maintien des subventions y compris pour des événements annulés, soutien au tissu associatif local...

Culture

- Donner un accès gratuit aux médiathèques numériques des Départements et communes : Livres à télécharger ou en streaming, presse en ligne, films, jeux...
- Les archives et bibliothèques départementales et communales peuvent mettre gratuitement à disposition du public des ressources numériques accessibles en ligne.
- Les bibliothèques municipales peuvent proposer un service de portage de livres (et livres audio) à domicile, associé au portage de repas.
- Les Archives départementales et communales peuvent également lancer un appel aux citoyens passionnés d'histoire et de photographie, afin qu'ils apportent leur connaissance en ligne. En effet, les collections des archives comptent souvent de très nombreux documents parvenus sans contexte, ni datation, localisation ou même parfois auteur connu. Un bon moyen, en cette période de confinement, de faire collaborer le service des Archives et ses publics.
- Proposer de découvrir ou redécouvrir virtuellement les collections des musées communaux, départementaux et nationaux, par le biais de plateformes dédiées ou des réseaux sociaux.
- Inviter, via les réseaux sociaux, les habitants à partager les photos prises de chez eux, de leurs fenêtre, jardin, balcon ou porte et publier chaque jour les plus belles vues sur le site et/ou les réseaux sociaux de la collectivité.

Économie/ accompagnement des entreprises

- Geler la tarification d'occupation du domaine public pour les entreprises., Report voire annulation des loyers durant le confinement pour les entreprises locataires du domaine public.
- Déblocage d'aides exceptionnelles aux entreprises
- Augmenter les avances de marchés.
- Suspendre les loyers des entreprises et commerçants pour mars/avril.
- Démarcher les supermarchés pour accueillir les produits locaux.

-
- Favoriser la mise en relation entre commerçants, producteurs locaux et habitants (voir supra)
 - Pilotage du soutien aux entreprises, à l'initiative de l'EPCI avec une instance composée des chambres consulaires. Mise en place d'un fond financier sur la base de 2 € par habitant et répartition des aides avec cette instance.

 - Réduction de 50% du loyer 2020 des agriculteurs installés sur le foncier départemental.
 - Mise en place de dispositifs d'accompagnement aux entreprises pour l'octroi de prêts à taux 0%.
 - Soutien financier à la vente en ligne de produits locaux.
 - Secteur touristique : non collecte ou échelonnement des taxes additionnelles de séjour, mise en place d'une hotline à destination des professionnels du tourisme.
 - Délégation de la fabrication des repas habituellement assurés par la collectivité à des entreprises privées.
 - Point « Repas Solidarité Routiers » pour offrir des paniers repas gratuits aux routiers ne trouvant plus de points de restauration.
 - Déclinaison de l'initiative du « Repos des héros » lancée par le Département des [Pyrénées-Atlantiques](#) à destination des personnels en première ligne pour soutenir le secteur du tourisme.

Enfance/éducation

- Les équipes de crèches peuvent créer des groupes privés sur les réseaux sociaux pour maintenir le lien avec les familles, les enfants, faciliter la communication entre professionnels. Du côté des professionnels : envoi de posts (chansons, vidéos...), échanges avec les familles pour accompagner, expliquer, soutenir... Du côté des parents : faciliter la communication entre les familles (échanges d'idées d'activités, sur les difficultés rencontrées...).
- Mise à disposition de tablettes et d'ordinateurs complémentaires à destination des élèves et des enseignants.
- Proposer la gratuité de la garderie aux enfants des personnels soignants et autres professionnels de première ligne, ainsi que des travailleurs sociaux exerçant dans les établissements et services départementaux, publics et associatifs.
- Dans le cadre du renforcement de la continuité éducative, imprimer les devoirs des écoliers/élèves/étudiants de la commune qui n'ont pas d'imprimante et leurs livrer à domicile (dans leur boîte aux lettres).
- Proposer un accompagnement familles dans la réalisation des devoirs, notamment pour les familles qui ne pratiquent pas la langue française, ou qui n'ont pas accès à la lecture et l'écriture. En lien avec les centres sociaux ou des associations spécialisées par exemple.
- Activation ou renforcement des services de soutien scolaire en ligne.
- Ligne téléphonique dédiée aux familles de collégiens rencontrant des difficultés avec le matériel informatique lors des devoirs scolaires.
- Mettre en place une plateforme d'écoute et de soutien à la parentalité tenue par des psychologues et des travailleurs sociaux, pour soutenir les familles rencontrant des difficultés : maintien de la scolarité à domicile, respect du confinement, tensions familiales...
- Mettre en place des partenariats avec des crèches pour accueillir des nourrissons suite à l'augmentation des ordonnances de placement provisoire.
- Développer des partenariats avec Gîte de France pour mettre gratuitement à disposition des logements pour les femmes victimes de violences.

Établissements (Ephads, ASE...)

- Pour faire face à la mise en tension des personnels dans les établissements hébergeant des enfants, jeunes et familles au titre de la protection de l'enfance, mise en place par le département d'une plateforme pour identifier d'un côté les besoins de chaque gestionnaire, de l'autre de recourir au volontariat parmi les agents départementaux (travailleurs sociaux, auxiliaires de puériculture...), les professionnels associatifs du secteur social et médico-social englobant l'hébergement, le milieu ouvert, la prévention spécialisée et la prévention, ainsi que les écoles de formation en travail social.
- Favoriser la transmission de masques chirurgicaux, dans la mesure de leur disponibilité, aux établissements pour les équiper.
- Ouvrir les internats pour les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance présumés atteints du COVID-19.

Le numérique pour maintenir le lien :

- Inventorier toutes les tablettes numériques de la collectivité disponibles et non utilisées afin de les distribuer dans les établissements, notamment les EHPAD, pour permettre de maintenir un lien social.
- Favoriser le lien entre les résidents et leurs familles en réalisant avec les résidents de courtes vidéos pour donner des nouvelles et/ou sensibiliser aux gestes barrière.
- Permettre aux personnes qui le souhaitent de témoigner leur soutien aux enfants et adultes accueillis en établissements par la mise en place de formulaires dédiés sur le site web de l'institution ou de boîtes mail dédiés.
- Favoriser dans les établissements les échanges avec les familles par le biais des outils de visio conférence (type skype).
- Les enseignants peuvent demander à leurs élèves confinés de préparer des messages et des dessins que l'enseignant récupère et envoie aux Ehpads de la ville. Les EHPAD impriment ensuite ces documents et vont les remettre aux résidents confinés.

Fonctionnement de la collectivité

- Mettre en place un service minimum de continuité, avec un numéro de téléphone unique, des rencontres physiques uniquement sur rendez-vous, des services en télétravail, d'autres en présentiel avec rotation des agents et la des services d'action sociale pour mettre en relation les personnes fragiles et les personnes proposant de la solidarité.
- Développer les signatures électroniques.
- Organiser des réunions en visioconférence entre la collectivité et les services des hôpitaux ou de l'Etat.
- Intégrer les enfants de toutes les professions en première ligne (professionnels médicaux, pompiers, policiers caissières, agents de sécurité, éboueurs...) et des travailleurs sociaux exerçant dans les établissements et services départementaux, publics et associatifs aux élèves accueillis dans les écoles dans le cadre de la garde d'enfants.
- Mettre en place des numéros verts à destination des professionnels du secteur social pour

répondre aux interrogations et traiter les problèmes sociaux, réorganiser les interventions de protection maternelle et infantile (PMI), apporter des réponses concrètes aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)...

- Mutualiser entre plusieurs collectivités les commandes de masques à l'usage des professionnels en lien avec le public (SAAD, établissements...).
- Bâtir un plan d'actions départemental ou communal pour protéger les aînés et accompagner les personnels soignants. Des moyens humains et financiers peuvent ainsi être déclenchés à travers la mobilisation d'un fonds d'aide, un accompagnement humain des établissements médico-sociaux, des EHPAD et des services à domicile, une « réserve » départementale de professionnels (recrutés grâce aux agences d'intérim locales, au SDIS, à un appel auprès des sapeurs-pompiers, des travailleurs sociaux et étudiants des secteurs concernés volontaires) et un déploiement de la télémédecine dans les établissements les plus touchés par l'épidémie en priorité.

Insertion

- Autorisation du cumul du RSA et des revenus des activités saisonnières, pour permettre aux bénéficiaires qui le souhaitent de prêter main forte aux exploitants agricoles.
- Création d'une aide solidarité pour les personnes disposant de faibles ressources et dont la situation économique est aggravée par le confinement.
- Mobilisation d'agents volontaires pour assurer un lien téléphonique hebdomadaire avec les bénéficiaires des aides sociales.

Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

- Sensibilisation du public à la recrudescence des violences conjugales et intrafamiliales et aux dispositifs de soutien existants (numéro d'écoute 39 19 Violences Femmes Info, 0 800 05 95 95 "Sos Viols Femmes Informations", 119 Allô enfance en danger- Un formulaire de signalement en ligne est désormais accessible -...)
- Financement de chambres d'hôtel ou de places d'hébergement d'urgence pour éloigner les conjoints violents.
- Réalisation de vidéos préventives (conseils aux parents, comment garder son calme, prévention bébé secoué...).
- Mise en place de plateformes d'écoutes avec des travailleurs sociaux spécialement formés et des numéros de portables de brigades de gendarmeries.
- Ouverture de foyers pour les jeunes en rupture familiale liée au confinement.

Renforcement des dispositifs santé

- Inviter à la solidarité des entreprises du territoire pour fabrication/fourniture de

masques/gels/sur-blouses...

- Étudier les possibilités de rapatrier des matériels sanitaires depuis les communes marraines de la collectivité.
- Renforcer les dispositifs de lutte contre les violences familiales.
- Prévoir la mise en place de centres avancés Covid-19 avec les médecins libéraux pour anticiper l'arrivée de la vague avec identification d'un lieu d'accueil par quartier (en lien avec l'ARS).
- Faire fonctionner 24/24 les crématoriums et services funéraires avec des roulements de personnel.
- Proposer, quand c'est possible, à l'Agence Régionale de Santé la mise à disposition des locaux et du matériel informatique (webcams, ordinateurs, salle de supervision...) afin de mettre en place un service de télémedecine.
- Redéployer les personnels de santé départementaux afin de soutenir les structures appelées à faire face au virus : Ehpad, hôpitaux, mais aussi d'autres départements.
- Inciter les entreprises à l'arrêt durant la période de confinement qui en disposent à faire des dons de masques industriels aux hôpitaux et EHPAD.
- Faciliter la mise en relation des entreprises et des acteurs du soin afin de maintenir la disponibilité des matériaux, des équipements, des composants, des services et des produits finis qui sont essentiels au bon fonctionnement des services de santé, mais aussi de l'industrie agroalimentaire ou d'autres secteurs vitaux. Ce sont en premier lieu les équipements de protection individuelle qu'il faut viser avec cette démarche. Une page web peut ainsi recueillir les offres des entreprises et acteurs régionaux disposant de stocks d'équipements individuels ou des compétences et des outils pour en produire et permettre la mise en relation entre ces entreprises et les entités publiques ou privées à la recherche de solutions sans lesquelles elles ne peuvent pas fonctionner.
- Élargir les plages d'ouvertures des Centre Municipaux de Santé, en lien avec les médecins de ville et les pharmaciens.
- Mobilisation du patrimoine immobilier communal et départemental et/ou sollicitation des bailleurs sociaux afin d'héberger des personnels soignants à proximité des hôpitaux.

Tests et laboratoires d'analyses :

- Mise à disposition des capacités des laboratoires pour assurer des tests PCR (recherche de virus) : lancement de campagnes de dépistage dans les Ehpad via des tests réalisés avec le concours des Laboratoires volontaires
- Production de gel hydroalcoolique via les laboratoires départementaux d'analyses.
- Installation de centres de dépistage
- Proposition de sites (centres médico-sociaux et collèges, avec contribution d'agents départementaux) à la préfecture comme points d'accueil pour la campagne de dépistage / vaccination à grande échelle.
- Proposition de mise à disposition des moyens humains et logistiques des collectivités auprès des ARS, pour constituer rapidement les « brigade contacts ».
- Formation et intervention de personnels des SDIS (Services départementaux d'incendie et de secours) pour effectuer des prélèvements en appui des biologistes des laboratoires.

Ressources

Accompagnement des publics

- Pour que chacun puisse prendre sa part dans la mobilisation générale des solidarités, le Gouvernement lance la Réserve civique-Covid 19 jeveuxaider.gouv.fr afin de permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de s'engager.
- Voisins Solidaires propose un kit gratuit « Coronavirus, et si on s'organisait entre voisins » : <https://voisinssolidaires.fr/>
- Banlieue Santé propose une application qui traduit les consignes de confinement et de santé en dix langues : <https://enmodeconfine.org/>
- Le site vivelesaidants.fr propose toute une série d'activités ludiques, physiques et de jeux pour les aidants et leurs proches.
- Le réseau des CREAL et le Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) ont mis en place une plateforme solidaire qui recense des actions à destination des personnes handicapées, aidants et professionnels. Cette plateforme s'adresse aussi bien aux personnes en difficulté qu'à celles souhaitant proposer leur aide pendant la crise : <https://solidaires-handicaps.fr/>
- La Croix Rouge a mis en place un numéro vert national « écoute et livraison solidaire » 09 70 28 30 00, pour personne vulnérable confinée en situation d'isolement social pour bénéficier : d'une écoute chaleureuse et rassurante de la part des bénévoles formés à l'écoute, de la possibilité de commander des produits de première nécessité. Avec une attention spécifique pour les personnes âgées, fragiles et isolées.
- La DIHAL et la DGCS en collaboration avec des acteurs du secteur ont élaboré une fiche de recommandations pour l'accompagnement de personnes présentant des addictions ou des souffrances psychiques : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations-accompagnement-addiction-troubles-sante-mentale-covid-19.pdf>
- La coopérative La MedNum propose un centre de « Solidarité numérique » pour apporter une aide à ceux qui ont besoin d'être accompagnés dans la prise en main de services en ligne essentiels en période de confinement (faire ses courses en ligne, faire ses démarches administratives, télé-consulter un médecin, s'informer, communiquer avec des proches, etc.) : numéro d'appel gratuit : 01 70 772 372 / <https://solidarite-numerique.fr/>
- L'Association nationale Jeunes Aidants Ensemble, JADE, met en place un numéro en place une ligne téléphonique d'écoute, de soutien et de conseils aux jeunes aidants : 07 67 29 67 39 de 8h00 à 18h30

Associations/ESS

- Pour que les associations puissent fonctionner pendant cette période de confinement, l'Etat leur propose des informations sur l'impact de la crise sur le secteur associatif, des aides et des ressources sur <https://www.associations.gouv.fr/covid.html>.
- Le Haut-commissariat à l'ESS tient à disposition des acteurs de l'économie sociale et solidaire [une synthèse des mesures par ministère et par organisation](#).
- Les [Points d'Appui au Numérique Associatif](#) proposent une boîte à outils partagée sur les solutions numériques adaptées selon les besoins (<https://conumm.fr/>) ainsi qu'une liste d'accompagnateurs capables d'aider les acteurs de terrain (<https://www.helloasso.com/pana/>).

-
- L'Avisé propose une synthèse des mesures gouvernementales ainsi que des contacts et des outils aux entreprises de l'ESS
: <https://www.avise.org/actualites/entraide-et-mecanismes-de-soutien-face-au-covid-19>.
France Active
également : <https://www.franceactive.org/actualites/entrepreneurs-toutes-les-solutions-pour-faire-face-ensemble/>
 - Le mouvement associatif propose de nombreux outils et ressources aux associations pour faire face à la crise : https://lemouvementassociatif.org/covid-19-associations-faire-face-a-la-crise/?utm_source=flexmail&utm_medium=e-mail&utm_campaign=efficy2235fundraisingetcovid19quandlesmasquestombent&utm_content=centralise+ici+une+srie+de+ressources
 - Une plateforme d'urgence voit le jour pour venir en aide aux associations qui se mobilisent durant la crise. A l'initiative de HelloAsso, en partenariat avec Ulule, KissKissBankBank et Givexpert plus de 150 collectes d'urgence y sont référencées. Elles permettent aux Français d'agir en faisant un don aux associations qui aident les personnels soignants, interviennent auprès de public fragiles ou soutiennent la vie et la solidarité locale : don-coronavirus.org

Collectivités territoriales

- Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales met à votre disposition, sur son site, les ordonnances liées aux mesures essentielles pour la gouvernance des collectivités territoriales et groupements. [Consulter les ordonnances du 25 mars 2020.](#)
- Le ministère de la Cohésion des territoires apporte également des réponses à une foire aux questions aux collectivités territoriales sur les dispositions financières, budgétaires et fiscales. [Consulter la foire aux questions.](#)
- Face à la crise sanitaire actuelle, quelles sont les dispositions de la loi d'urgence qui concernent la gouvernance, l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales ? [Le ministère de la Cohésion des territoires les détaille ici.](#)
- Une ordonnance relative au fonctionnement et à la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements a été adoptée par le Conseil des ministres du 1er avril. Elle s'articule autour de trois objectifs principaux : Renforcer les pouvoirs des exécutifs locaux en période de crise afin de permettre la continuité de l'action publique sans être obligé de réunir physiquement les assemblées délibérantes ; Coupler le renforcement des pouvoirs de l'exécutif à un renforcement de l'information des assemblées ; Permettre la tenue des assemblées délibérantes par visioconférence ou audioconférence pour éviter leur réunion physique. [Télécharger la note de synthèse](#) / [Télécharger la note technique explicative](#)

Éducation/enfance

- Pour lutter contre le risque de décrochage des jeunes issus des milieux défavorisés, Article 1 et la FAGE lancent #RéussiteVirale. Un mouvement solidaire soutenu par de grandes entreprises qui a pour but de mettre en relation des volontaires - étudiants et salariés - avec des jeunes ayant besoin de soutien pour réussir leurs études et préparer leur avenir professionnel dans une situation de confinement. <https://reussitevirale.fr/>
- Le ministère des solidarités et de la santé diffuse une fiche d'informations et de recommandations pour les établissements et services pour présenter la conduite à tenir et les bonnes habitudes à adopter : <https://odas.net/actualites/covid-19-et-protection-de-lenfance-informations-et-recommandations-pour-les>
- Le gouvernement a mis en place une plateforme pour permettre aux entreprises d'offrir des ordinateurs aux enfants de la protection de l'enfance en établissement ou au domicile : <https://www.desordispournosenfants.fr/>
- Protection de l'enfance : dans le Haut-Rhin un premier retour d'expérience sur les faiblesses des coopérations et autres difficultés de mobilisation : <https://odas.net/actualites/covid-et-ase-retour-dexperience-sur-les-faiblesses-des-cooperations-et-autres>
- La direction de la Protection judiciaire de la jeunesse a publié des documents complémentaires aux circulaires de présentation des dispositions d'urgence COVID-19 : [Foire aux questions relatives aux dispositions particulières aux juridictions pour enfants et à l'assistance éducative](#) / [Tableau des prorogations et possibilités de renouvellement des mesures d'AE arrivant à échéance pendant la période juridiquement protégée](#) / [Une frise chronologique](#).
- La DRDJSCS Grand Est a édité un "[Recueil des ressources pédagogiques à destination des enfants, des jeunes et des familles pour des vacances confinées](#)" qui référence de nombreuses ressources. La Ligue de l'Enseignement propose de [confiner utile](#) en poursuivant ses missions éducatives durant la pandémie. Les fédérations de la Ligue de l'enseignement et leurs associations locales se mobilisent pour que confinement ne soit pas synonyme d'isolement ou de renforcement des inégalités pour les enfants. Avec ce site, ils fédèrent et partagent les bonnes pratiques des acteurs de l'éducation.
- [YAKAMEDIA](#), la Médiathèque Educ'Active des CEMEA offre aussi de nombreuses ressources.
- Déjà bien avant le confinement, les [Centres Sociaux Connectés](#) étaient présents pour animer, former et accompagner les familles via les réseaux sociaux. Ils continuent leur œuvre d'éducation populaire en temps de crise.
- Certaines fédérations sportives proposent aussi des séances quotidiennes de pratique de détente, comme la [FFJudo](#)

Établissements

- L'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 assouplit l'organisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Elle prévoit la possibilité de déroger aux taux

d'encadrement ou encore d'accompagner des personnes en dehors de la zone d'intervention. S'y ajoutent des mesures financières, comme le maintien du niveau de financement en cas de sous-activité ou de fermeture et la prolongation des délais des procédures administratives, budgétaires ou comptables :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755771>

- Le décret n° 2020-337 du 26 mars 2020 habilite le représentant de l'État dans le département à réquisitionner des établissements médico-sociaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041759437>

- le site 1 lettre 1 sourire, aidé par l'association Tous au Web, propose d'envoyer une lettre de soutien aux résidents des EHPAD et des résidences autonomie : www.1lettre1sourire.org.

Faire connaître les bonnes pratiques

- L'Odas continue à relayer, soit au sein du réseau, soit sur l'actualité des sites Journée citoyenne, Odas et Apriles selon votre accord, des initiatives que vous mettez en place, des propositions, des interrogations qui pourraient être utiles à d'autres. Nous savons que votre temps est souvent compté dans cette période d'urgence, mais n'hésitez pas, si vous le pouvez, à nous les signaler par mail à joachim.reynard@odas.net
Les initiatives les plus inspirantes seront par ailleurs, à l'avenir, expertisées et valorisées sur notre site <https://odas.apriles.net/>

- Le carrefour des Innovations sociales, dont l'Odas est membre du comité de pilotage, a adapté les fonctionnalités du site et du moteur de recherche aux besoins de la mobilisation contre le Covid19 afin de partager les initiatives locales et valoriser l'action des maires et des élus locaux.

Vous pouvez y valoriser vos propres initiatives face à la crise étant entendu qu'il s'agit de diffuser des initiatives qui apportent une plus-value face au Coronavirus dans une perspective de mutualisation des pratiques. <https://www.carrefourdesinnovations sociales.fr/fr/node/102>

- Toutes les semaines, la Mission « Grande équipe de la réussite républicaine » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) réunit en visioconférence l'ensemble des associations nationales d'élus locaux pour évoquer la situation dans les quartiers de la politique de la ville (QPV). A cette occasion, une newsletter diffuse les bonnes pratiques. <http://r.communication-anct.com/akuvaxf0qdt7e.html?t=1585808992>
- Face à la crise les Départements, qui incarnent, avec les Communes, la proximité de l'action publique, sont en première ligne, tout particulièrement sur le front sanitaire et social. Dans ce contexte singulier, les Départements sont plus que jamais mobilisés pour assurer une continuité de service public et d'accompagnement, notamment en direction de nos concitoyens les plus fragiles. L'ADF publie une liste non exhaustive des actions entreprises par les
Départements : <http://www.departements.fr/mesures-mises-place-departements-cadre-de-letat-durgence-sanitaire-liee-a-lepidemie-de-covid-19/>
- Le réseau des centres sociaux est particulièrement mobilisé depuis le début des mesures de confinement. Un certain nombre de centres sociaux, bien qu'ayant fermé leur accueil, restent en activité pour garder le lien avec les habitants : garde d'enfant, livraison de courses, lien avec les personnes isolées, activités sur les réseaux sociaux, accompagnement à la

scolarité, prêt de matériel informatique, médiation familiale, maraudes... les initiatives sont nombreuses partout en France. La Fédération des centres sociaux en recense une partie sur son site : <https://www.centres-sociaux.fr/coronavirus-la-fcsf-sengage-a-vos-cotes/>

- Le réseau des CREAL et le Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) ont mis en place une plateforme solidaire qui permet de recenser des actions à destination des personnes handicapées, aidants et professionnels : <https://solidaires-handicaps.fr/>

Handicap

- Mise en ligne par le Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées [d'une plateforme rassemblant les initiatives solidaires du territoire](#) et des parcours selon que l'on propose une action solidaire, une personne ayant besoin d'aide ou une personne volontaire pour apporter son aide.
- Cap'Handéo a créé un [espace d'informations numériques](#) relatives au Covid 19 à destination des aides à domicile, des personnes handicapées, des personnes âgées et des proches aidants.
- Une attestation en Facile à lire et à comprendre (FALC) officielle est maintenant disponible pour toutes celles et ceux pour qui la compréhension des écrits constitue un handicap.
- Le Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées met à disposition des [conseils et ressources](#) pour accompagner les personnes autistes dans un quotidien confiné.
- Santé publique France met à disposition sur l'espace accessible de son site internet des [informations sur le coronavirus](#).
- Ciné ma Différence propose [des ressources](#) pour aider à gérer la situation actuelle en direction des personnes handicapées et des personnes les plus fragiles et offre également [un accès à la culture pour tout le monde](#), même en confinement.
- Trouble de déficit de l'attention / hyperactivité (TDAH) : le Centre d'Excellence pour les Troubles du Spectre de l'Autisme et les Troubles Neurodéveloppementaux de l'hôpital Robert Debré-Paris propose des fiches pour l'accompagnement des familles confinées ayant une anxiété ou des besoins particuliers en lien avec des particularités de développement : <https://www.pedopsydebre.org/fiches-pratiques-pour-les-familles>.
- Les personnes en situation de handicap sont confrontées à des situations de droit inédites qui les laissent sans interlocuteur... La permanence juridique « Urgence handicap et Covid-19 » mise en place par l'association Droit Pluriel, en partenariat avec le Conseil national des barreaux, l'Ordre des avocats de Paris et la Conférence des bâtonniers, répond gratuitement à toutes ces questions juridiques. Juristes et avocats répondent gratuitement par téléphone, mail ou en langue des signes : <https://droitpluriel.fr/urgence-covid19/>

Professionnels

- L'Inter-Réseau DSU met en place le SVP ressources de l'Inter-Réseaux DSU dédié à la période de confinement (accès limité) pour permettre aux professionnels du Développement Social Urbain d'échanger autour de cette crise et des mesures prises localement ou nationalement. Vous pouvez y témoigner de vos pratiques, y poser vos questions, voire

répondre et apporter votre aide via les commentaires : <http://www.irdsu.net/services/svp-ressources/covid-19-svp-ressources-special/>

- Le CNFPT propose [une nouvelle e-communauté "COVID-19"](#), des e-ressources pour se former à distance : 35 MOOC accessibles sur [la plateforme Fun Mooc](#), des [modules de rapid-learning](#) et [d'autres ressources](#).
- Pour répondre aux interrogations des professionnels qui accompagnent des jeunes de moins de 21 ans au titre de la protection de l'enfance dans le cadre d'un accueil en établissement ou en service de placement familial ainsi que des interventions à domicile (AEMO, AED, TISF ...), le ministère des solidarités et de la santé diffuse une fiche pour présenter la conduite à tenir et les bonnes habitudes à adopter en phase 3 du plan gouvernemental : <https://odas.net/sites/default/files/documents/odas/2020-03/fiche-covid19-etablisements-et-services.pdf>
- Pour accompagner les professionnels du secteur social ou médico-social (fédération associative, structure, établissement ou service) dans la lutte contre la propagation du covid-19, la Direction générale de la cohésion sociale ouvert une cellule de crise DGCS-COVID-19 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-du-social-et-medico-social/article/cellule-de-crise-dgcs-covid-19-informations-secteurs-social-et-medico-social-429291>

Vous avez des bonnes pratiques et/ou ressources à nous transmettre?

Contact : joachim.reynard@odas.net